



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

FNDS

Question écrite n° 47269

Texte de la question

M. Jean-Jacques Delvaux appelle l'attention de M. le ministre délégué à la jeunesse et aux sports sur la répartition du Fonds national pour le développement du sport (FNDS) pour 1997. La récente décision d'augmentation du taux de prélèvement sur la Française des jeux, correspondant à 66 millions de francs, devait normalement permettre de revenir au niveau antérieur de la part régionale du FNDS. Or, il semblerait que, sur cette somme, seuls 25 millions de francs reviendraient au niveau régional. Le Comité départemental olympique et sportif du Pas-de-Calais demande que le montant affecté à la part régionale du FNDS puisse être porté au minimum à 35 millions de francs. Il lui demande donc s'il entend faire droit à cette demande.

Texte de la réponse

Lors du débat budgétaire pour 1997, le Parlement a voté un amendement au projet de loi de finances, accepté par le Gouvernement, portant de 2,4 à 2,6 % le taux de prélèvement sur les enjeux de la Française des jeux en faveur du FNDS. Cette progression du taux de prélèvement a conduit à prévoir une augmentation des recettes globales de 66 millions de francs. Sur ces 66 millions de francs, le Parlement a affecté 16 millions de francs au sport de haut niveau, notamment pour soutenir un certain nombre de grandes manifestations sportives, et 50 millions de francs au développement du sport de masse. Après concertation entre le mouvement sportif représenté par le CNOSF et le ministère de la jeunesse et des sports, le ministre délégué à la jeunesse et aux sports a proposé, lors de la réunion du Conseil de gestion du 11 février 1997 du FNDS, de porter à 245 millions de francs, la somme devant être affectée à la part régionale de ce fonds en 1997. Cette enveloppe supplémentaire de 30 millions de francs qui représente une augmentation de 14 %, permettra un meilleur financement des actions en faveur du sport pour tous. En dépit d'une conjoncture budgétaire difficile, le sport est l'objet cette année d'un effort particulier qui va lui donner les moyens de réaliser ses grandes ambitions.

Données clés

Auteur : [M. Delvaux Jean-Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47269

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 janvier 1997, page 195

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1926